

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° FM6i/AMI/02/24

15 Avril 2024

Le Fonds Mohammed VI pour l'Investissement (le « Fonds Mohammed VI »), lance par la présente un appel à manifestation d'intérêt pour la sélection de sociétés de gestion dédiés aux *startups* (les « Fonds Startups »). Cet appel à manifestation d'intérêt a été préparé en concertation avec le Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration (« MTNRA ») et la Caisse de Dépôt et de Gestion (« CDG ») et proposera des solutions innovantes aux sociétés de gestion en vue d'accélérer leurs levées de fonds à l'échelle nationale et internationale.

Cette initiative vise à dynamiser l'écosystème des startups au Maroc en favorisant l'émergence d'une industrie nationale du capital amorçage et du capital-risque. Elle vise également à promouvoir des offres de financement en fonds propres adaptées à toutes les phases du cycle de vie d'une startup et à contribuer à l'émergence de futurs leaders nationaux dans l'innovation et les nouvelles technologies.

Les Fonds Startups sont, appelés à adopter les meilleurs standards de l'investissement responsable, notamment en matière d'ESG au sein des startups investies. Ces Fonds Startups, qui s'inscrivent pleinement dans la dynamique de promotion de l'entrepreneuriat, constituent ainsi un vecteur de création inclusive d'emplois et un levier d'accélération des transitions écologique et numérique.

Le FONDS MOHAMMED VI POUR L'INVESTISSEMENT

Créé à la suite des Hautes Orientations Royales pour être l'un des piliers du plan de relance économique du Royaume du Maroc, le Fonds Mohammed VI a été institué par la Loi n°76-20 du 31 décembre 2020 sous forme de société anonyme détenue par l'Etat. Doté d'un capital social initial entièrement libéré de 15 milliards de dirhams, le Fonds Mohammed VI a pour objectif premier de catalyser l'investissement en s'appuyant sur ses fonds propres et à travers la mobilisation d'investisseurs nationaux et internationaux, publics et privés.

ROLE DU FONDS MOHAMMED VI ET DE SES PARTENAIRES DANS LE CADRE DU PROCESSUS DE SELECTION

Le Fonds Mohammed VI pilotera le processus de sélection et y associera, à cette occasion, la Caisse de Dépôt et de Gestion (« CDG ») et le Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration (« MTNRA ») dans les conditions détaillées dans le cahier des charges régissant l'appel à manifestation d'intérêt n° FM6i/AMI/02/24 (le « Cahier des Charges »).

L'intervention de la CDG aura pour objectif d'accroître l'enveloppe de financement dont pourraient bénéficier les Fonds Startups.

L'intervention du MTNRA, aura quant à elle, pour objectif de faire bénéficier les Fonds Startups d'un mécanisme de couverture des premières pertes subies, dans une optique d'encourager les levées de fonds auprès des investisseurs.

LES FONDS STARTUPS

Les Fonds Startups, devront avoir pour objet d'investir, par apport en fonds propres ou quasi-fonds propres, dans des entreprises innovantes à fort potentiel de croissance (*startups*) étant précisé que la notion d'innovation s'appréciera au sens large, notamment par la nature des technologies développées et/ou par le business model retenu. Par ailleurs, les *startups* éligibles aux investissements des Fonds Startups pourront être soit (i) des entités de droit marocain ou (ii) des entités de droit étranger pouvant

justifier d'un lien économique et/ou social substantiel avec le Maroc et, corrélativement, de retombées positives avérées ou attendues pour le Maroc.

Les Fonds *Startups* proposés pourront être généralistes ou spécialisés dans un ou plusieurs secteurs spécifiques (e.g., fintech, edtech, agritech, etc.) tout en visant un ou plusieurs stades de financement (e.g., Pre-Seed, Seed, Pre-Serie A, Serie A, etc.).

Le Fonds Mohammed VI et la CDG, le cas échéant, pourront prendre conjointement une participation dans le capital de chaque Fonds *Startups* constitué par les soumissionnaires ayant achevé avec succès le processus de sélection. Ces Soumissionnaires seront appelés à mobiliser le reliquat auprès d'investisseurs marocains ou étrangers, publics ou privés, y compris la participation éventuelle des sociétés de gestion elles-mêmes.

Le Fonds Mohammed VI pourra, à sa discrétion, étudier tout schéma de structuration innovant, en termes notamment de domiciliation, forme juridique et portée géographique des Fonds *Startups*, dans le cadre des conditions détaillées dans le Cahier des Charges.

LA SÉLECTION DES SOCIÉTÉS DE GESTION

Le processus de sélection des sociétés de gestion se déroulera en trois étapes :

- (i) **Une étape de présélection** reposant notamment sur l'expérience des soumissionnaires, la stratégie d'investissement proposée et des conditions financières et extra-financières satisfaisantes;
- (ii) **Une étape de sélection** reposant notamment sur la capacité des soumissionnaires présélectionnés à mobiliser d'autres investisseurs de qualité dans les Fonds *Startups* proposés;
- (iii) **Une étape de négociation et de contractualisation**, pendant laquelle les termes des offres proposées par les soumissionnaires sélectionnés seront négociés afin d'aboutir, le cas échéant, à la conclusion d'une documentation juridique définitive.

PROFIL DES SOUMISSIONNAIRES

Le présent appel à manifestation d'intérêt s'adresse indistinctement à toute société de gestion sans condition de nationalité. Les sociétés de gestion internationales devront, si elles sont sélectionnées pour gérer des Fonds *Startups* de droit marocain, créer ou se reposer sur des entités personnes morales de droit marocain, pour gérer ces Fonds *Startups*. Tout soumissionnaire pourra remettre un dossier de candidature seul ou en consortium.

MODALITES PRATIQUES

Tout soumissionnaire intéressé peut demander à recevoir le Cahier des Charges en adressant dès que possible, par email, la lettre d'intérêt figurant en annexe dûment renseignée et signée par le(s) représentant(s) légal(aux) du soumissionnaire, à l'adresse suivante :

ami2@fm6i.ma

Les principes et la procédure régissant le processus de sélection (y compris le contenu et les modalités de soumission du dossier de candidature) sont détaillés au sein du Cahier des Charges.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature par les soumissionnaires en réponse au Cahier des Charges est fixée au 1 juillet 2024 à 23h59.

Le Fonds Mohammed VI se réserve le droit de ne pas communiquer le Cahier des Charges aux candidats dont il estime le profil incompatible avec le processus de sélection ou avec ses objectifs.

ANNEXE

Demande d'obtention du Cahier des Charges

Fonds Mohammed VI pour l'Investissement

36 rue Ait Baamran, Souissi, Rabat, Maroc

à [●], le [●]

Objet : Demande d'obtention du Cahier des Charges suite à l'appel à manifestation d'intérêt numéro FM6i/AMI/02/24 initié par le Fonds Mohammed VI pour l'Investissement

Madame, Monsieur,

La soussignée, [dénomination sociale], [forme sociale] de droit [nationalité], au capital social de [montant du capital social], immatriculée au [registre compétent] sous le numéro [numéro d'immatriculation] dont le siège social est situé à [adresse du siège social], après avoir pris connaissance de l'appel à manifestation d'intérêt numéro FM6i/AMI/02/24 lancé par le Fonds Mohammed VI pour l'Investissement (le **Fonds Mohammed VI**) en vue de procéder à la sélection de sociétés de gestion appelées à mettre en place et gérer des fonds dédiés aux *startups*:

- (a) manifeste, par la présente, son intérêt de prendre connaissance du cahier des charges afférent au processus de sélection (le **Cahier des Charges**) ;
- (b) s'engage à traiter de manière strictement confidentielle et à ne pas communiquer à des tiers (autres qu'à ses conseils tenus par une obligation légale de confidentialité ou par un accord de confidentialité dûment établi pour les besoins du présent processus de sélection) : (i) les stipulations du Cahier des Charges (en ce compris ses annexes) et (ii) plus généralement, toute information (quelque en soit la nature, la forme ou le support) qui lui est communiquée par le Fonds Mohammed VI (et/ou ses conseils, le cas échéant) ; et
- (c) reconnaît et accepte que le Fonds Mohammed VI est libre de faire suite, ou non, à la présente demande.

Le Fonds Mohammed VI pourra contacter [Nom, Prénom et numéro de téléphone] sur l'adresse email suivante : [●] afin, le cas échéant, de nous communiquer le Cahier des Charges et/ou nous inviter à le récupérer physiquement ou électroniquement.

[Signature et cachet]

[●]

Représentée par

Nom et prénom :

Fonction :



صندوق محمد السادس للاستثمار
FONDS MOHAMMED VI
POUR L'INVESTISSEMENT